

# **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE**

## **DU 19 juillet 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MASSIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bernard GRISON, Maire.

Présents : MMES. MM., ACHARD, HENRY, GUILLOT, FOURNIER, CODINA DE UNDABEYTIA, NABETH, CAILLOCE, JUST, RENFER, MOREL, MERMET-GUYENNET.

Absents : M. GAUCHERAND, pouvoir à M. FOURNIER  
Mme RIVIÈRE-CLODIC, pouvoir à M. GRISON  
M., Mme, BABIC, BRANDON, DREVON

Secrétaire de séance : M. FOURNIER

Les comptes rendus des séances du 12 et 26 juin sont approuvés à l'unanimité.

### **COMMISSION DE LA VOIRIE**

#### **Information(s)**

##### **Aménagement des chemins du Vicard et des sables.**

Mme GUILLOT, annonce qu'une entreprise a été retenue pour l'aménagement des deux chemins. Les travaux d'assainissement et d'eaux usées sont eux terminés, permettant ainsi de commencer le réaménagement en septembre prochain.

##### **Travaux d'eau potable route Reyrieux.**

Les travaux avancent bien, ils arriveront jusqu'au carrefour de la bascule le 20 juillet. Ils reprendront du côté de Parcieux par la suite. Mme GUILLOT relève qu'en dépit du chantier certains automobilistes roulent à des vitesses excessives.

Il est indiqué que ces travaux sont mis en œuvre en vue d'un futur réaménagement de la route.

#### **Délibération(s)**

##### **Modification des statuts du SIEA.**

Mme GUILLOT explique les modifications de statuts prévues par le SIEA suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Le changement est comptable et concerne l'appel des fonds pour les travaux.

La cotisation spécifique « travaux » sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget de la commune. Elle sera toujours calculée sur le montant HT des travaux, comme l'étaient

les fonds de concours précédemment mais fera l'objet d'un appel de fonds de 85% du montant à charge de la commune après la signature du plan de financement (contre 100% pour les fonds de concours).

La régularisation par rapport au coût réel des travaux interviendra lors de la fourniture du décompte général et définitif des travaux par l'entreprise.

Après en avoir délibéré, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## **COMMISSION DE L'URBANISME**

### **Information(s)**

#### **Le futur lotissement et la nouvelle desserte du chemin de Saône.**

M. HENRY, explique le projet de lotissement et de voirie pour désenclaver le chemin de Saône. Actuellement, la commune dispose d'un emplacement réservé de 14 mètres. Toutefois cette dimension ne correspond pas au dimensionnement utile du projet (7 mètres). M. HENRY sollicite donc l'avis du conseil afin de réduire les dimensions de l'emplacement réservé. Le Conseil se prononce unanimement en faveur de cet avis.

### **Délibération(s)**

#### **Mise à disposition gracieuse et temporaire d'une parcelle pour pâture des chevaux.**

M. HENRY indique qu'une équipe précédente avait acheté un terrain au nord de la commune pour aménager un bassin de rétention. Le projet a été présenté à l'agence régionale de santé (ARS), or une partie de ce bassin est dans un périmètre de protection des champs de captage d'eau potable. Le projet a donc dû être abandonné et il en résulte qu'une partie de ce terrain est disponible. Il est proposé au Conseil de le mettre à disposition du centre équestre de la commune afin de lui offrir un espace de pâture supplémentaire.

M. HENRY émet des réserves sur la mise à disposition et s'inquiète notamment de la difficulté et de la longueur de la négociation pour permettre à la commune de récupérer à l'avenir ce terrain.

M. le Maire et Mme ACHARD précisent qu'une convention sera établie, intégrant les modalités de rétrocession du terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la délibération à la majorité avec 1 abstention, 12 pour 0 contre.

#### **Achat d'une parcelle.**

Dans la continuité du projet de desserte sur l'emplacement réservé évoqué précédemment, la commune de Massieux souhaite acquérir une parcelle de terre sur la propriété des conjoints BOURDIN afin d'y créer une nouvelle voirie allant du giratoire sur la RD 933 à la jonction du chemin de Saône. Cette nouvelle voie de circulation permettra en effet d'améliorer la sécurité en donnant un deuxième accès au chemin de Saône, facilitant le passage des véhicules de sécurité, ainsi que celle

des riverains par une réorganisation des sens de circulation. M. le Maire et M. HENRY indiquent que le prix conforme au prix du terrain agricole plus la prime d'éviction et que cet achat donnera de futures opportunités d'aménagement à la commune. Il est précisé qu'il s'agit de l'aboutissement de plus d'un an et demi de travail / négociation.

Ainsi il est proposé d'acquérir cette parcelle et d'en confier l'achat à l'EPFL.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la délibération.

## **COMMISSION DE LA VIE FAMILIALE ET DES FINANCES**

### **Délibération(s)**

#### **Organisation administrative de la mairie.**

M. le Maire explique la réorganisation administrative en mairie. Celle-ci consiste notamment en l'arrivée de la responsable du restaurant scolaire dans les locaux de la mairie. Il est précisé que la réorganisation n'affecte pas la masse salariale mais constitue une réorganisation des postes. Cette réorganisation permet de pourvoir le demi-poste ouvert lors du Conseil de mars 2018.

Après en avoir délibéré, la délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Décision modificative : ajout de la perception d'une subvention au budget.**

M. GRISON explique que la commune a obtenue une subvention de 36 555€ au titre de la DETR, il est donc proposé de l'ajouter au budget.

Après en avoir délibéré, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## **COMMISSION DES BATIMENTS**

### **Information(s)**

#### **Choix de l'architecte pour le projet transformation de l'ex-local pompier en salle des fêtes.**

M. FOURNIER présente le projet retenu au Conseil. Pour l'instant, l'enveloppe est respectée. Le projet retenu en plus d'être esthétiquement réussie propose un aménagement très intéressant et une bonne prise en compte de son environnement.

## **COMMISSION DE LA COMMUNICATION**

### **Information(s)**

#### **La prochaine lettre aux Masserots**

Mme ACHARD informe que la lettre aux Masserots a été distribuée. Il s'agissait exceptionnellement d'un format de huit pages. Le travail sur le quizz urbanisme est souligné, en effet il permet d'aborder de façon simple et intéressante les problématiques d'urbanisme les plus courantes.

Mme ACHARD présente ensuite les différentes parties de la lettre : articles associatifs, lettre Sytraival, SMICTOM, point sécurité sur les seniors, rappel sur l'application panneau-pocket ainsi que le planning des festivités pour l'année.

### Point concernant les inscriptions au forum des associations.

La réunion s'est tenue il y a quelques semaines maintenant. Il y aurait cette année deux nouvelles associations : une association sportive et une association culturelle.

## DIVERS

### Information(s)

#### Information concernant le Sytraival

M. HENRY rappelle que le SYTRAIVAL est le syndicat auquel adhère le SMICTOM. C'est chez eux que vont les ordures ménagères de la commune afin d'être incinérées. Pour améliorer le bilan écologique et économique de cette opération, l'incinération sert aussi à générer de l'électricité destinée à la revente à EDF. Quant à la chaleur elle est réinjectée dans le réseau de l'agglomération de Villefranche sur Saône.

#### Travaux d'été.

M. FOURNIER présente les travaux qui seront réalisés cet été :

- Peinture à la cantine.
- Agrandissement du béton désactivé devant la porte de l'école.
- Création des vestiaires dans la salle polyvalente.

#### Compteur Linky

Un courrier reçu contre le compteur Linky. Mme. GUILLOT et M. le Maire rappellent que les émissions d'ondes du compteur sont sensiblement inférieures à celles de nos appareils ménagers. Il est aussi rappelé que ni la commune ni les habitants ne peuvent s'opposer à la pose du nouveau compteur. Elle se fera au même emplacement que les anciens compteurs et sans aucun frais.

M. RENFER précise que l'inquiétude de certains habitants peut venir de la problématique de la collecte des données personnelles.

M. le Maire et Mme GUILLOT invitent à faire le tri dans les informations au sujet du compteur autour duquel beaucoup de choses sont dites.

#### Enquête sur le bruit

Suite aux récents évènements (fêtes) organisés par le Piazza Lounge, l'Agence Régionale de Santé (ARS) demande à l'établissement de fournir une étude acoustique.

## **Engagement de l'Etat en faveur du déploiement de la fibre optique sur le département de l'Ain.**

M. le Maire se réjouit de la participation de l'Etat à hauteur de 74 millions d'euros au déploiement de la Fibre optique dans l'Ain. Ainsi qu'expliqué dans le communiqué de presse du département et du SIEA cela va permettre de continuer le déploiement de la fibre dans le département.

Cet engagement de l'État est d'autant plus appréciable qu'il était incertain et fait notamment suite à l'engagement des élus.